

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2026 –21

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PNV

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 juin à Pralognan-la-Vanoise, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur révisé du Parc national de la Vanoise.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Pralognan-la-Vanoise, le 24 juin 2026

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE